AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -9-3-66 480740

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Abonnement Annuel 15 F, 00

- Supplément N° 2 au bulletin N° 65 — 1966 - 3

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER :

La végétation est réceptive sur la plupart des variétés cultivées dans notre région et les projections de germes hivernants (ascospores) commencent à prendre une certaine importance en toutes régions.

En conséquence, il est conseillé d'appliquer un traitement général, de préférence avec un produit cuprique.

TAVELURE DU POMMIER :

Les projections de germes hivernants sont désormais possibles mais devraient être encore assez peu nombreuses.

Seulement dans les vergers très contaminés en 1965 et lorsque les bourgeons ont atteint le stade C 3 (bourgeon éclaté) un traitement pourrait être appliqué dès à présent.

- INFORMATIONS -

MONILIOSE DE L'ABRICOTIER ET DU PECHER :

L'humidité actuelle est favorable à ce champignon dont les attaques sur fleurs ou bourgeons à bois sont à craindre.

Dans les vergers sensibles, effectuer un traitement avec l'un des produits suivants :

Captane, Thirame, Zinèbe, Zirame ou Dichlone.

MALADIE CRIBLEE, MONILIA, GNOMONIA DU CERISIER, CLOQUE DU PRUNIER :

Pour lutter contre ces maladies, appliquer dès maintenant un produit cuprique à la dose de 250 grammes de cuivre métal.

Sur les variétés à débourrement tardif, attendre l'apparition du stade Bouton vert.

CHARANCON DES TIGES DE COLZA - Si les agriculteurs n'ont pu ou ne peuvent pas pénétrer dans les terres trop mouillées pour traiter contre le charançon des tiges, nous leur rappelons qu'un traitement trop tardif, c'est-à-dire sur Colza ayant plus de 30 cm de hauteur, devient inutile.

- NOTE IMPORTANTE - Ce Bulletin est le dernier qui est adressé à nos anciens abonnés n'ayant pas encore effectué leur versement pour 1966.

TOULOUSE, le 4 Mars 1966

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles J. BESSON- E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements de TOULOUSE - Le Directeur Général : L. BOUYX

P 85